

Tu es inscrit·e... ... bienvenue au Lycée François de Sales !

Document remis aux nouveaux élèves et à leurs parents à l'inscription

INSCRIPTION EN 1^{RE} ANNÉE SECONDAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Bienvenue à tous

Le **Lycée François de Sales** accueille **tout jeune** dans sa diversité culturelle et quels que soient sa scolarité antérieure et ses besoins spécifiques. Il porte une attention particulière aux primo-arrivants. Il se met à l'écoute du jeune et de ses parents, il est très **attentif aux aspects humains** et au maintien d'un **climat favorable aux apprentissages**. C'est **une école soucieuse de former les élèves qui lui sont confiés pour qu'ils s'intègrent dans la société actuelle et pour demain**. Pour y arriver, elle veille non seulement à la transmission des règles fondamentales du vivre-ensemble et du respect de l'autre mais également au développement de compétences spécifiques. L'ensemble des membres du personnel défendent des valeurs d'**ouverture**, de **tolérance**, d'**égalité** et de **solidarité** au service de la **réussite de tous** les élèves.

Inscription en 1^{re} année

A partir d'aujourd'hui, **votre enfant est officiellement inscrit au Lycée François de Sales**.

S'il obtient son CEB en juin, il sera inscrit en 1^{re} commune, s'il ne l'obtient pas, il sera inscrit en 1^{re} différenciée.

Il est essentiel de communiquer à l'école les résultats obtenus par votre enfant en juillet prochain (obtention du CEB ou pas). La remise de ce document confirmera définitivement l'inscription (voir ci-dessous).

Remise du CEB à l'école (après l'obtention des résultats de fin d'année)

L'inscription d'un élève en 1^{re} année commune doit être confirmée par la remise, dans les meilleurs délais, du Certificat d'études de base (CEB) obtenu à l'issue de l'enseignement primaire. Afin de confirmer son inscription, l'élève est invité(e) à produire son CEB, dès qu'il(elle) le possédera.

Nous demandons donc aux parents de prendre rendez-vous avec le secrétariat (Mme Baens – 071 41 38 58) afin de venir compléter le dossier d'inscription en apportant l'original du CEB à l'école, ainsi que l'attestation de langue suivie en primaire.

Ouverture de l'école pendant l'été

Pour l'été 2023, l'école est ouverte aux dates suivantes :

- Juillet : du 10 au 12 juillet 2023
- Août : du 21 au 25 août 2023

Si l'élève n'a pas obtenu son CEB en fin d'année scolaire, il sera inscrit en 1^{re} différenciée.

Rentrée scolaire 2023-2024

La **réentrée scolaire** prochaine commence officiellement le **lundi 28 août 2023**. L'organisation pratique de la rentrée scolaire au Lycée (date, heures, ...) vous sera communiquée au plus tard lors du rendez-vous que vous conviendrez avec Mme Baens pour remettre le CEB de l'élève.

Documents importants et adhésion au projet de l'école

En faisant partie de la communauté éducative du Lycée François de Sales, l'élève et ses parents s'engagent à adhérer à son projet et à respecter ses divers règlements (RGE, ROI, ...). Ils s'engagent à respecter les droits et les devoirs y figurant. Nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants :

- **Le projet d'établissement** : qui explique les choix pédagogiques et les actions concrètes que l'équipe éducative entend mettre en œuvre, en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école, afin de réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur ;
- **Le règlement général des études (RGE)** : qui définit entre autres les critères d'un travail scolaire de qualité, les procédures d'évaluation et de délibération des conseils de classe et la communication de leurs décisions ;
- **Le règlement d'ordre intérieur (ROI)** : qui définit l'organisation pratique de l'école et les conditions de la vie en commun au sein du Lycée ;
- **La charte d'utilisation des outils numériques** : qui précise la législation, les règles de bon usage de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'école. Nous attendons des élèves et des parents un usage responsable et citoyen de ces outils ;
- **La déclaration de protection à l'égard des données personnelles** : qui explique et détaille la manière dont nous gérons les données personnelles des élèves et des parents que nous collectons.

Ces documents sont accessibles en consultation libre sur notre site internet (www.francoisdesales.be, onglet « Documents utiles »). Une version papier peut également être demandée, sur simple demande, auprès du secrétariat des élèves en téléphonant au 071 41 38 58.

Tout au long de la scolarité de votre enfant, nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de l'établissement ainsi que l'espace numérique de travail Agora sur lesquels nous vous communiquons les informations utiles comme les dates des réunions de parents, les invitations aux activités scolaires, les photos de nos activités, ...

Politique de gestion des frais scolaires

Nous respectons les différents prescrits légaux en matière d'accès à l'enseignement, de gratuité et de gestion des frais scolaires. Nous souhaitons également agir dans une totale transparence vis-à-vis des parents ou des élèves majeurs.

En début de chaque année scolaire, une estimation du montant des frais réclamés et de leur ventilation au cours de l'année vous sera transmise. **Une facture vous parviendra trimestriellement** afin de vous indiquer les différents montants et le solde éventuel à payer sur le compte bancaire de l'école. Nous détaillons sur cette facture les frais scolaires obligatoires et ceux qui sont facultatifs. **Nous réclamons à tous les élèves un forfait de 15 € par trimestre pour les frais de photocopies** (soit 45 € par année scolaire).

Par ailleurs, nous vous informons que les factures impayées les années scolaires précédentes seront reportées. Vous reconnaissez ainsi que ces montants sont dus à l'école et que celle-ci peut donc continuer à vous les réclamer. Nous vous invitons à consulter notre ROI et son article complet sur les frais scolaires (ainsi que la reproduction complète de la référence légale : articles 1.7.2-1 à 1.7.2-3 du Codex).

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé. L'économe est à votre écoute, par téléphone au 071 41 38 58 ou sur rendez-vous et ce dans la plus grande discrétion.

RGPD - Protection des données personnelles et consentements

Toutes les données personnelles communiquées à l'école sont utilisées, gérées et stockées en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679. Merci de vous référer à notre déclaration de protection des données personnelles pour plus d'informations (disponible sur notre site internet). Si vous avez des questions ou des remarques, vous pouvez envoyer un mail à notre Délégué à la protection des données : dpo@francoisdesales.be.

Lors de l'inscription, **nous solliciterons votre consentement pour le droit à l'image de votre enfant, l'usage de ses données médicales et son inscription sur notre espace numérique de travail**. Vous êtes totalement libres d'accorder ou non votre consentement. Vous trouverez plus de précisions ci-après. Sachez qu'il est possible de modifier ces accords en contactant par écrit la direction (direction@francoisdesales.be) et ce, tout au long de la scolarité de l'élève à François de Sales.

Toute décision relative à l'enfant est réputée prise de commun accord par les parents. Un parent est présumé, lorsqu'il agit seul, avoir reçu un mandat du conjoint ou de l'ex-conjoint pour prendre les décisions relatives à l'enfant.

Droit à l'image

Dans le cadre de nos activités pédagogiques ou pour illustrer la vie de l'école, nous sommes amenés à utiliser des photographies ou vidéos de votre enfant. Nous veillerons à ce que ces données ne soient pas utilisées à l'extérieur de l'école sans votre autorisation. Les affichages éventuels seront limités aux parties privatives de notre établissement ou sur des supports informatiques ou Web dont l'accès sera limité à des personnes dûment autorisées et appartenant à notre communauté éducative.

Nous nous efforçons de sensibiliser les jeunes et les membres du personnel à l'importance du respect du droit à l'image qui implique notamment de s'abstenir de capturer l'image d'une personne si elle le refuse.

Par ailleurs, nous pourrions être amenés à utiliser l'image de votre enfant :

- Sur notre site Internet, notre page Facebook,
- Sur divers supports comme le petit journal de l'école, une brochure de présentation de l'école ou d'une option, ...
- Sur les photos affichées dans l'école ;
- ...

Veillez noter qu'il ne sera en aucun cas question d'une diffusion à des fins commerciales ou qui ne soit pas en lien avec les missions pédagogiques et éducatives d'une école et leur promotion.

Informations relatives à la santé

Les données de santé transmises à l'inscription sont considérées comme sensibles au sens du RGPD. Ces données sont récoltées et traitées pour les finalités suivantes :

- De pouvoir prévenir toute situation problématique, notamment la gestion des allergies dans le cadre des activités et des repas scolaires ;
- De pouvoir apposer, en toute connaissance, les soins de base pouvant s'avérer nécessaires dans la gestion des accidents du quotidien. Nous attirons sur votre attention sur le fait que, sauf exception faisant l'objet d'un accord explicite de la direction, notre école ne donne aucun médicament aux élèves. La circulaire 4888 de la Communauté Française stipule les démarches à suivre si des médicaments devaient être administrés de manière régulière durant les journées scolaires. Si tel est le cas, vous devez le signaler à l'éducateur référent de votre enfant. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, les membres du personnel peuvent administrer les médicaments ci-après : désinfectant, pommade anti-inflammatoire, pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insecte. En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et/ou que l'urgence le requiert, l'intervention des services de secours se fera sans leur accord.
- De pouvoir informer les services d'urgence des données de santé concernant la personne blessée ;
- De pouvoir répondre à nos obligations en matière d'aménagements raisonnables, pour les élèves à besoins spécifiques.

Vous disposez à l'égard de ces données des mêmes droits que ceux que vous pouvez exercer pour les données personnelles.

Inscription de votre enfant sur une plateforme numérique

Dans le cadre de sa scolarité, votre enfant sera amené à utiliser des outils numériques en ligne. La Belgique a fixé à 13 ans la majorité numérique pour les « services de l'information », c'est-à-dire la fourniture dématérialisée de services à distance (création d'un login, d'un mot de passe, d'une adresse email, ...).

Pour cette raison, nous devons obtenir l'autorisation parentale avant d'inscrire votre enfant sur la plateforme numérique utilisée par l'école et lui permettre de l'utiliser. Celle-ci permet une communication entre les enseignants et les élèves, en bon lien avec les parents, ainsi qu'un moyen de remise de travaux ou de documents. Elle sera aussi utilisée en cas d'hybridation (cours dispensés en "présentiel" et ou en "distanciel"). Elle pourrait être utilisée durant toute la scolarité des élèves dans notre école.

A défaut d'autorisation de votre part, vous serez invités par la direction à une rencontre afin de mettre en place ensemble des alternatives.

Matériel scolaire

Voici le matériel scolaire à apporter dès le premier jour et tout au long de l'année.

1 ^{er} degré	
Pour tous...	
Sa collation, son repas de midi et ses boissons (aucune vente dans l'école) 1 tenue de sport, 1 paire de basket pour le cours d'éducation physique	
Un plumier garni :	
1 stylo à encre bleue + cartouches	1 feutre fluo
1 effaceur	1 crayon noir n°2
1 bic à 4 couleurs	1 taille-crayon
1 gros stick de colle	1 gomme
1 paire de ciseaux	Du papier collant transparent
1 compas	4 fins feutres (noir/bleu/rouge/vert)
Dans le cartable selon les cours et ton horaire :	
1 latte de 30 cm	50 chemises plastiques
1 porte mines (mines de 0.5 et 0.7 mm)	10 étiquettes
1 boîte de 12 crayons de couleurs (pas de crayons aquarelles)	Des œillets
1 boîte de 12 marqueurs	1 Bescherelle de conjugaison
Des marqueurs noirs fins	1 dictionnaire Larousse de Poche (pas édition Junior)
1 équerre Aristo	1 calculatrice (attendre les consignes)
1 rapporteur	<u>En 1^{re} commune :</u>
1 bloc de feuilles A4 perforées et quadrillées	1 petite farde à glissière
4 gros classeurs A4	1 livre pour le cours de Français : « Ne vous disputez jamais avec un spectre » de Gudule
Des intercalaires XL	

Carnet d'accueil et journal de classe

Un carnet sera remis à l'élève lors de l'accueil par le titulaire en début d'année. Il reprend des informations pratiques importantes pour le bon déroulement de l'année scolaire. Le journal de classe, fourni par l'école, est un outil important dans la communication avec les familles. Nous demandons aux parents de le signer chaque semaine. Au premier degré, l'élève reçoit une farde d'avis dans laquelle il placera les courriers et les communications officielles de l'école

Contacts et implantations

Sur ce plan, vous trouvez les adresses et numéros de téléphone des deux implantations de l'école ainsi que les transports en commun qui sont à ta disposition pour t'y rendre.

Notre site internet :



www.francoisdesales.be

Agora, notre espace numérique de travail :



<https://agora.itslearning.com>

Nous sommes également présents sur les réseaux :

Notre page Facebook :



[Lycée François de Sales Gilly](https://www.facebook.com/Lycée-François-de-Sales-Gilly)

Notre chaine Youtube :



[Lycée François de Sales](https://www.youtube.com/Lycée-François-de-Sales)

